



CONSEIL D'ÉCOLE

LUNDI 5 NOVEMBRE 2018

Directeur et présidence de séance : Sophie ALIDRA (CM1)

IEN : Frédéric PUZIN, Absent excusé

Enseignants :

- Karine BONTA (CP)
- Marie LOMBARD (CE2)
- Marie PERRIER (CE2)
- Jean-Luc MOTCHAN (CE1)
- Sandra ROUGIER (CE1-CM2)
- Fabienne CHAMPENOIS (CP-CM2)
- Ariane MERLIAUD-KEUSCH (RASED)

Parents élus :

Pour la FCPE :

Elisabeth REINO-MIGNOT

Vanessa CHARLOT

Sandrine LENORMAND

Pour l'AIPE :

Bénédicte CUISSET

Christelle GUEROULT

Maryse LE SEAC'H

Périscolaire :

Mairie : Mme Golliot et Mme Mercier

ORDRE DU JOUR

1. Point périscolaire, cantine, NAP

1. Questions parents :

1. Retour sur l'intégration des CP de Jammes

2. Lien et relation entre l'école et le périscolaire (règles, communication, projet éducatif ...)

2. Le RASED

3. Effectifs 2018-2019

4. Règlement intérieur de l'école

5. PPMS et exercices de sécurité

6. COOP : bilan 2017-2018

7. USEP

8. Sorties et classe découverte

9. Fête de l'école

10. Questions parents :

2. Emploi du temps des classes

3. Affichage des listes lors de la rentrée

4. Sorties sur le temps scolaire

11. Questions mairie :

5. Point travaux et équipements

6. Créneaux piscine

7. Ménage et fermeture de l'école

Présentation des participants

La directrice adresse ses remerciements aux parents candidats et ses félicitations pour leur élection.

Les membres du conseil se présentent avec un rapide tour de table.

Résultats des élections

Sur 229 (216) inscrits, 108 (108 dont 105 exprimés) votants soit un taux de participation de 47% : 57 (56) votes pour la FCPE soit 53 % et 51 (49) votes pour l'AIPE soit 47 %.

Des élections ont également eu lieu dans les classes à la même période pour élire les délégués-élèves. Chaque classe a deux titulaires et deux suppléants pour les représenter lors des réunions de délégués, dont la première sera programmée avant les vacances de Noël.

1 POINTS PÉRISCOLAIRE, RESTAURATION, NAP

Valentin avait donné son accord pour participer au conseil d'école, mais il est finalement absent.

Jessica avait d'autres impératifs et elle ne pouvait pas être disponible.

Les parents questionnent les enseignants concernant le fonctionnement mis en place avec l'équipe du périscolaire. L'équipe enseignante indique qu'une communication fluide et régulière s'est mise en place avec l'équipe du périscolaire, ce qui permet la passation quotidienne d'informations à chaque passage de responsabilité tout au long de la journée des enfants dans les locaux de l'école.

2 RASED ET DISPOSITIFS D'AIDE

2.1 Présentation RASED

Mme Merliaud-Keusch (Maitre E) remplace Mme Isabelle Legeay partie à la retraite.

Le RASED de Magny/Voisins est composé de 4 enseignantes spécialisées :

- 3 maîtres E : Emilie Defer, Benedicte Nadedjoa et Ariane Keusch, spécialisées dans les aides à dominante pédagogique.
- 1 psychologue scolaire, Anne Cléro.

Le RASED travaille sur un secteur prioritaire défini par les besoins :

- A Magny : groupe scolaire Gide, écoles Petit Prince et Saint-Exupéry, écoles Weiss et Jammes, école maternelle Corot
- A Voisins : le groupe scolaire du Lac et de la grande île (maîtres E et psychologue).

Sur le secteur non prioritaire (Rosa Bonheur et Samain à Magny, 40 arpents, Sente des carrières, Bois de la Garenne et Les Pépinières), c'est principalement la psychologue scolaire qui intervient.

La priorité est donnée aux actions en maternelle pour prévenir les difficultés.

Les fonctions des maîtres E sont les suivantes :

- Aider l'élève à dépasser les difficultés d'apprentissage persistantes
- Apporter des méthodes et des techniques de travail
- Aider à prendre conscience de ses progrès, de ses stratégies d'apprentissage
- Favoriser les liens et le transfert des acquis sur le groupe classe

Les fonctions de la psychologue scolaire :

- L'accompagnement psychologique des élèves et de leur famille
- Les évaluations scolaires
- Les bilans psychométriques
- L'aide à l'orientation
- L'aide à l'intégration

Les enseignantes spécialisées interviennent à la demande de l'école ou des familles.

En début d'année, les actions sont les suivantes : Aide à la passation des évaluations de CP, observations en classe, temps de concertation avec les enseignants pour discuter des élèves en difficultés et constituer des groupes d'aide (GS, CP et CE1)

Les difficultés d'attention et de concentration sont des éléments souvent signalés par les enseignants ou observés en classe. Il faut être vigilant à l'utilisation des écrans par les enfants, qui consomme le potentiel d'attention des enfants.

2.2 Dispositifs d'aide

Le dispositif « Coup de pouce » est en place sur l'école, avec un financement intégral de la mairie. Une animateur « Coup de pouce » a été recruté. Il prendra en charge 5 enfants de CP à compter du lundi 12 novembre 2018. Les enfants sont pris en charge par animateur de 16h30 à 18h le lundi, mardi, jeudi, vendredi. Ils travaillent essentiellement autour de la lecture et du langage oral. Il s'agit de donner confiance aux enfants et de les accompagner dans l'apprentissage de la lecture. Il s'agit également d'impliquer et de solliciter les familles qui sont conviées régulièrement à échanger avec l'animateur et à venir assister à des séances. Ce dispositif se révèle chaque année très bénéfique pour les élèves qui en bénéficient.

Cette année, il y a peu d'enfants répondant au profil « Coup de pouce » parmi les élèves de CP. Le club « Coup de pouce » fonctionnera probablement avec moins de 5 enfants.

Le dispositif CLAS est en place dans l'école. Il s'agit d'un accueil après l'école coordonné par le centre social. L'objectif est d'aider l'enfant à faire ses devoirs, mais surtout de l'aider à s'organiser, d'élargir ses centres d'intérêt et de renforcer sa capacité à vivre avec les autres. Cet accueil se fait dans l'école de 16h30 à 18h30 tous les lundi, mardi et jeudi.

Actuellement 8 enfant sont pris en charge par le CLAS.

3 EFFECTIFS 2018-2019

Nous avons 139 élèves inscrits dans l'école (140 à la rentrée), soit une moyenne d'un peu plus de 23 élèves par classe. Nous avons 134 élèves l'année dernière en fin d'année.

Rappel de la répartition des élèves dans les classes ainsi que l'organisation des temps partiels pour cette année scolaire :

Classe de Mme Bonta	CP =	24
Classe de M. Motchan	CE1 =	24
Classe de Mme Lombard (50%) et Mme Perrier (50%)	CE2 =	23
Classe de Mme Champenois	CP-CM2 =	11 CP et 10 CM2 = 21
Classe de Mme Alidra (75%) et Mme Perrier (25%)	CM1 =	24
Classe de Mme Rougier	CE1-CM2 =	8 CE1 et 15 CM2 = 23

4 REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE

Le règlement intérieur a été communiqué aux représentants de parents d'élèves.

Les éléments à noter :

- Le livret scolaire sera remis 2 fois par an aux parents, fin janvier et fin juin. Fin janvier, la remise se fait en main propre. Le livret scolaire unique continue à se mettre en place cette année. Ce livret scolaire unique doit en principe être accessible en ligne aux parents. Sur ce point, nous n'avons pas encore de précisions.

- Les parents d'élèves demandent que soient précisées dans le règlement intérieur les conditions d'entrée et sorties sur le temps scolaire.

Le règlement est voté à l'unanimité.

Le règlement intérieur sera mis en ligne sur le site de l'école. Les parents qui le désirent pourront obtenir une version papier sur demande.

Un extrait du règlement intérieur concernant les absences, les entrées et sorties et les jeux autorisés ou interdits sera diffusé dans le cahier de liaison et signé par les parents.

La date de remise en main propre du livret scolaire du premier semestre est fixée au samedi 26 janvier 2019. Les représentants de parents proposent d'organiser une vente de gâteaux au profit de la coopérative scolaire.

5 PPMS ET EXERCICES DE SÉCURITÉ

Pour l'année 2018-2019, seront effectués dans l'école trois exercices d'évacuation incendie et deux exercices de mise en sûreté dont les modalités sont définies par le PPMS de l'école.

Nous avons déjà effectué un exercice d'évacuation incendie le vendredi 21 septembre 2018 au matin, qui s'est très bien déroulé. L'alarme a été déclenchée par les services de la mairie qui vérifiait le bon fonctionnement de celle-ci.

Nous avons effectué un exercice Alerte intrusion le jeudi 11 octobre 2018. Cet exercice nous a permis de tester nos procédures pour ce genre de situation. Nous avons construit un scénario de façon à tester une situation différente de celle de l'année dernière, et tester une évacuation différente de celle de l'alerte incendie C'est Mme Rougier qui était chargée de déclencher l'alerte, alerte transmise par téléphone portable aux autres enseignants. Deux classes du premier étage ont évacuées par l'escalier intérieur jusqu'au portail du périscolaire. Les autres classes se sont cachées. Les enseignants ont simulé une alerte aux secours en appelant Mme Moysan-Charlieu, conseillère pédagogique à l'Inspection de l'Education Nationale de Guyancourt, qui était chargée de superviser l'exercice.

6 COOPERATIVE DE L'ECOLE

Au 1^{er} septembre 2018 : **5894,43€** sur le compte.

A ce jour, nous n'avons pas encore reçu la facture de la base de loisirs pour le séjour du 2 et 3 juillet 2018, ce qui explique le montant élevé restant sur le compte de la coopérative pour cette rentrée.

Bilan fête de l'école de juin 2018 :

Recettes : 1162,17€

Bénéfices : 981€88

ce qui correspond au niveau de bénéfices des années précédentes.

La vente de verres sérigraphiés au nom de l'école a bien marché, il nous reste une centaine de verres pour la prochaine fête d'école.

7 USEP

L'intégralité des cotisations versées par les parents est reversée à l'association USEP départementale pour l'affiliation.

Pour l'année 2017-2018, il a été récolté 190€ de subvention de la part de la mairie de Magny-les-Hameaux et 373€ de la part du département des Yvelines.

Ces subventions ont permis de financer une partie du séjour de juillet 2018, avec un versement de 800€, utilisant ainsi un reliquat de l'année précédente.

Pour cette année, il est à noter que l'USEP départementale voit son personnel diminuer. A ce jour, il n'y a plus que 2 personnes pour gérer les rencontres sur le département. Le nombre de rencontres départementales va ainsi fortement diminuer.

La question de l'affiliation USEP se pose donc pour les écoles de Magny. Une école de la commune a fait le choix de ne pas s'affilier cette année.

L'équipe enseignante a fait le choix de s'affilier encore cette année, et de participer avec les 2 autres écoles élémentaires affiliées à l'organisation de manifestations cette année.

Cependant, l'organisation actuelle de l'USEP départementale n'augure pas d'une grande pérennité de l'association, et l'affiliation USEP sera à requestionner l'an prochain.

Le calendrier des rencontres prévues est le suivant :

En décembre : Jeux d'opposition pour le cycle 2 et rencontres de badminton pour les CM1 et CM2

En mai 2019 : Relais par équipe et par niveau du CP au CM2

En juin 2019 : Ballade roller pour les CM1 et CM2

En juin 2019 : Activités d'orientation dans le cadre de la liaison inter-cycles

- CM2 – 6ème organisée par les professeurs d'EPS du collège
- CE2-CM1 : à définir
- GS, CP et CE1 : à définir

8 SORTIES ET CLASSE DECOUVERTE

Nettoyons la nature : vendredi 28 septembre 2018 après-midi

Nous avons noté une bonne participation des enfants et des parents.

Randonnée toute l'école

Jeudi 18 octobre 2018 : aller et retour jusqu'à la maison des Bonheur avec pique-nique sur place.

Une autre randonnée avec tous les élèves de l'école est également organisée en fin d'année scolaire.

Actions organisées par le service des sports de la mairie :

- Vélo pour les CM2
- Badminton pour les CM1
- Balle ovale (Rugby sans contact) pour les CE2
- Football pour les CP et CE1
- Action roller pour les CM1-CM2 avec prêt de matériel et organisation d'une ballade roller dans la ville en juin

Classe découverte

Mme Alidra et Mme Rougier organisent une classe découverte pour les élèves de CM1 et CM2 du 25 au 28 juin 2019 au Château de Taillé à 7 km de Tours.

Au programme :

- Visite du château de Chambord
- Une journée « Loire à vélo »
- Atelier danses et musiques de la renaissance
- Atelier vannerie

- Atelier découverte de la faune et la flore des bords de Loire
- Une journée au zoo de Beauval

Le prix du séjour par enfant est de 338€ tout compris.

Nous avons organisé une vente de chocolats afin de compenser le dépassement de 38€ par rapport au budget alloué par la mairie.

Le devis doit être étudié par la caisse des écoles lors de la réunion du mardi 20 novembre. Nous allons demander comme il y a deux ans que le séjour soit financé par la mairie pour les CM2 mais aussi pour les CM1, à condition de ne pas solliciter un nouveau financement l'an prochain.

ACTIONS CULTURELLES

Chorale : Tous les lundis matin, nous avons une intervenante en musique : Marianne Passelergue qui fait faire du chant choral aux élèves sur trois créneaux de 40 minutes par groupe. Les CP et les CE1 font de la chorale sur la première moitié de l'année de septembre à fin janvier. Les CE2, CM1 et CM2 font de la chorale sur la deuxième moitié de l'année de février à juin.

Le spectacle de chorale des CP et CE1 est prévu le samedi 16 février après-midi à la maison de l'environnement. Une répétition est prévue le matin. Ce spectacle se déroule avec d'autres CP et CE1 de la commune.

Le spectacle de chorale des CE2, CM1 et CM2 aura lieu à l'estaminet le jeudi 20 juin 2019 au soir.

Projet Gainsbourg :

Les élèves de CM2 doivent participer au spectacle d'un groupe de musique : Gainsbourg for Kids.

Ils vont donc apprendre quelques chansons de S. Gainsbourg. Il est prévu que les élèves fassent la première partie du spectacle du groupe. Nous n'en savons pas plus pour l'instant.

Salon du livre Lirenval : Notre école participe au prix littéraire du salon du livre Lirenval qui se déroule à Chevreuse le samedi 6 avril 2019. Tout au long de l'année, les élèves liront différents livres et devront sélectionner leur livre préféré. Nous recevrons ensuite des auteurs ou illustrateurs dans les classes au moment du salon qui a pour thème « Les héros » et qui rendra hommage à Cyrano de Bergerac. Cette année est le 400^{ème} anniversaire de la naissance de Savinien de Cyrano de Bergerac qui a inspiré Edmond Rostand.

Spectacles et cinéma :

Les élèves assisteront au cours de l'année à divers spectacles et séances de cinéma proposées par le service culturel à l'estaminet ou à la maison de l'environnement. Les élèves de toutes les classes ont déjà assisté à la projection du film «Zarafa» à la maison de l'environnement. Les élèves de CM1 et CM2 ont assisté à la projection du film « Adama » à l'estaminet.

Accès à la bibliothèque : A compter du 12 novembre, nous proposerons aux élèves un accès à la bibliothèque pendant les récréations, avec possibilité d'emprunts de livres.

Concernant le bibliobus, il est de retour sur Magny-les-Hameaux, mais il n'est pas prévu qu'il revienne dans l'école sur le temps scolaire.

9 FETE DE L'ECOLE

Le bilan de la kermesse est positif pour tous, parents et enseignants.

Le bilan financier est très correct.

Une fête d'école sera donc organisée cette année.

M. Motchan alerte sur la difficulté à récolter des lots auprès des commerçants et des entreprises.

La phase de collecte va démarrer dès ce mois-ci avec l'envoi de courriers à divers lieux de loisirs et grandes enseignes. Les parents d'élèves seront sollicités pour participer à la collecte auprès de leurs entreprises ou des commerçants de la ville.

La date de la fête de l'école est fixée au samedi 22 juin 2019.

10 QUESTIONS PARENTS

POINT SUR L'INTÉGRATION DES ENFANTS VENANT DE LA MATERNELLE JAMMES :

Les enseignants n'ont pas remarqué d'éléments particuliers concernant l'intégration des élèves venant de Jammes. Aucun parent n'a à ce jour fait remonter d'éléments indiquant des problèmes d'intégration.

Mme Le Seac'h fait remarquer que dans la classe de mme Champenois, les élèves de CP ont tendance à rester entre eux. Les enseignants soulignent le fait que les élèves de CP d'un double niveau ont souvent tendance à rester entre eux.

EMPLOI DU TEMPS DES CLASSES : Les parents demandent que soient bien précisés dans les cahiers de liaison les moments où les classes ont sport, afin de permettre aux enfants d'avoir une tenue de sport. Les enseignants indiquent qu'ils donnent généralement l'information dans le cahier de liaison, et qu'en cas de doute, les parents peuvent mettre un mot dans le cahier.

AFFICHAGE DES LISTES LORS DE LA RENTRÉE : L'affichage des listes de classe à la rentrée sur les portes vitrées de l'école a occasionné un important embouteillage. Les parents demandent que cette organisation soit revue. Les enseignants prévoient donc un affichage plus dispersé dans la cour, avec la présence de chaque enseignant à côté de sa liste, afin de l'identifier plus facilement pour les nouvelles familles de l'école.

SORTIES SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

La directrice autorise les entrées et sorties sur le temps scolaire au moment des récréations pour des raisons de suivi extérieur, et uniquement sur demande écrite au moins deux jours avant.

Les parents demandent s'il est possible de trouver une autre organisation.

Différents éléments sont à considérer sur ce sujet :

1. Point de vue réglementaire : dans le règlement départemental des écoles, il n'est pas prévu d'entrées et sorties sur le temps scolaire. Ce type d'autorisation est donc uniquement de la responsabilité du directeur de l'école. Dans les classes, nous disposons d'un document officiel nous demandant de noter la présence de nos élèves par demi-journée. Ce document a une valeur juridique, et il ne nous permet pas de noter des absences temporaires pendant le temps scolaire. Les autorisations d'entrées et sorties sur le temps scolaires sont donc en principe des événements exceptionnels. C'est ce qui garantit aux parents le fait que lorsqu'ils ont confié leur enfant à l'école le matin, il n'y a aucune possibilité que l'enfant quitte l'école sans que ça soit prévu à l'avance.

2. Point de vue sécuritaire : Depuis quelques années déjà, l'école dispose d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) dans lequel il est spécifié précisément comment est assurée la sécurité des enfants à l'intérieur de l'école. Assurer la sécurité des enfants à l'intérieur de l'école ne permet d'effectuer des entrées et sorties sans le contrôle d'un adulte de l'école. Ce contrôle n'est possible qu'au moment des récréations.

3. Point de vue du fonctionnement des classes : A ce jour, nous avons de nombreux élèves ayant un suivi extérieur sur le temps scolaire. Si nous autorisions les allées et venues à n'importe quel moment de la journée, l'ensemble des classes serait impacté par ces allées et venues et elles occasionneraient des perturbations dans le fonctionnement des classes. Pour un fonctionnement serein des classes et de

l'ensemble des élèves, il est nécessaire que les allées et venues soient groupées de façon à ne pas gêner le fonctionnement normal des classes.

4. En principe, un suivi extérieur doit être prévu en dehors du temps scolaire. Le suivi sur le temps scolaire ne se met en place en principe que pour les élèves en grande difficulté ayant plusieurs suivis par semaine. Dans ce cas, l'équipe éducative donne son accord pour un allègement du temps de classe avec l'inclusion de certains suivis sur le temps scolaire pour soulager l'emploi du temps de l'enfant.

A l'heure actuelle, le problème est que les orthophonistes ne proposent aux élèves de l'école élémentaire que des créneaux pendant le temps scolaire. Je souhaite attirer l'attention des parents sur le fait que tous les élèves n'ont pas besoin d'un suivi sur le temps scolaire. Il ne doit être mis en place que si l'enfant déjà en grande difficulté a besoin d'un allègement de son emploi du temps pour être pris en charge. Par conséquent, les parents sont en droit d'exprimer auprès du professionnel qui suit l'enfant ses craintes par rapport au fait qu'il manque une partie de la classe.

A l'heure actuelle, nous avons 16 élèves qui ont un suivi orthophonique sur le temps scolaire :

- 3 CP dont un élève a deux séances dans la semaine
- 4 CE1
- 2 CE2
- 3 CM1 : ils ont chacun deux séances par semaine
- 4 CM2 dont deux élèves ont deux séances par semaine

Cela fait un total de 22 sorties sur le temps scolaire dans la semaine, soit plus de 5 enfants par jour qui ont besoin d'entrer et sortir de l'école pendant le temps de classe.

Ce chiffre est très important, et l'école n'est pas en mesure de gérer toutes ces allées et venues autrement qu'en les regroupant au moment des récréations.

Nous souhaitons donc alerter les parents sur le fait qu'un suivi orthophonique peut la plupart du temps être fait en dehors du temps scolaire. La prise en charge orthophonique sur le temps scolaire est en principe réservée à des situations particulières d'enfants ayant d'importants troubles des apprentissages qui nécessitent la mise en place d'un allègement de la scolarité. Cet allègement de la scolarité est mis en place après échange avec l'équipe enseignante.

11 QUESTIONS MAIRIE

POINT TRAVAUX ET ÉQUIPEMENTS

Lundi 5 novembre au matin a eu lieu une réunion de travaux dans l'école avec mme Saraiva et la responsable des services techniques.

Nous avons pu faire le tour de l'école et examiner les demandes de gros travaux.

Les demandes de gros travaux sont les suivantes :

- Changement des portes d'entrée et sortie de l'école
- Peinture des classes
- Changement des sols
- Réfection de la verrière qui fuit

Ces demandes seront examinées pour le budget 2019.

EQUIPEMENTS :

Un TNI a été installé dans la classe de Mme Champenois. C'est un TNI récupéré dans une classe de l'école Jammes. Deux vidéoprojecteurs ont été remplacés dans les classes de Mme Lombard et Mme Rougier.

Deux ordinateurs et une imprimante ont été installés dans la bibliothèque, avec accès internet.

L'ordinateur du bureau a été remplacé et l'imprimante noir et blanc a été remplacée par une imprimante couleur.

CRÉNEAUX PISCINE

Cette année, les élèves de CP ne pourront aller à la piscine que pendant un semestre, alors qu'habituellement, les CP vont à la piscine tout au long de l'année. Les CP de l'école Gide sont les seuls de la commune à ne pas pouvoir profiter d'un créneau de piscine pour l'année.

Lors d'une réunion en juin, ce manque de créneau a été signalé par Mme Alidra. Il avait été alors proposé un créneau le vendredi matin par M. Hauray, responsable de la piscine.

A la rentrée, ce créneau n'a pas été confirmé car il nécessitait le paiement d'un transport supplémentaire.

Les parents et les enseignants insistent sur le fait que suite à la modification de la carte scolaire, l'école compte beaucoup plus d'enfants de CP et de CE1 que les années précédentes, ce qui explique le besoin de créneau supplémentaire. Ce point avait été soulevé lors de la réunion de répartition des créneaux piscine fin juin.

Mme Mercier propose l'organisation d'une réunion avec M. Hauray afin de faire le point sur les créneaux.

MÉNAGE ET FERMETURE DE L'ÉCOLE

Depuis la rentrée, nous avons été informés par Elisabeth, responsable de la cantine, que l'ensemble de l'équipe de ménage quitte l'école à 15h30. Ainsi passé 15h30, il n'y a plus personne dans l'école pour nettoyer en cas de problème.

Mme Mercier indique que en cas de besoin, nous pouvons aller demander aux ATSEM en maternelle.

Par ailleurs, les années précédentes, une personne du ménage était présente le soir également pour fermer les salles et les portes de l'école. Depuis la rentrée, il n'y a plus personne le soir pour fermer les portes et les volets. Nous n'avons reçu aucune information à ce sujet. Elisabeth nous a demandé de fermer les volets de nos classes lorsque nous quittons notre salle.

Mme Mercier indique qu'une note nous sera envoyée à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Prochain conseil d'école : lundi 11 février 2019